



RALLYE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

41^{ème} édition moderne - 5^{ème} édition historique

Samedi 04 et Dimanche 05 Avril 2026

- Règlement particulier moderne
- Règlement particulier VHC
- Annexe n°1 : Horaire/timing simplifié
- Annexe n°2 : Liens et QR Codes

Visa F.F.S.A. n°55 du 10/01/2026

Visa Ligue du Sport Automobile de Normandie n°7 du 10/01/2026



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF EPREUVE MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements :	Vendredi 13 Février 2026
Clôture des engagements :	Lundi 23 Mars 2026 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 04 Avril 2026 de 08h30 à 18h30 <i>.....La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 04 Avril 2026 de 08h30 à 18h30
Vérifications administratives :	Samedi 04 Avril 2026 de 13h30 à 18h15 <i>.....La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Vérifications techniques :	Samedi 04 Avril 2026 de 14h15 à 18h30 <i>.....Place du 11 Novembre, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 04 Avril 2026 à 14h00 <i>.....La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 04 Avril 2026 à 17h00 <i>.....La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 04 Avril 2026 à 19h30
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 04 Avril 2026 à 19h30
Briefing de la Direction de course :	Samedi 04 Avril 2026 à 19h00 <i>.....La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Départ de :	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Publication des résultats partiels :	Dimanche 05 Avril 2026 dès que possible
Arrivée à :	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Vérification finale :	<i>AV Concept Auto, 9 route de Neufchâtel, 76270 Mesnières-en-Bray</i>
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 05 Avril 2026 dès que possible
Remise des prix :	Dimanche 05 Avril 2026 lors du passage au podium d'arrivée <i>.....La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Tableau d'affichage physique :	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Tableau d'affichage dématérialisé :	voir Annexe 2 – QR Codes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Val de Bresle organise le 41^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 10/01/2026 sous le numéro 7 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 55 en date du 10/01/2026

Organisateur technique

Nom : Ecurie Brayonne Automobile
Président : François TRESO
Adresse-mail : ecuriebrayonneauto@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président	F. MAWDSLEY.....	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	C. CHRISTEL	Licence n°9367
	J. AUBERT.....	Licence n°245502

PC COURSE

Directeur de Course	H. VERGNORY.....	Licence n°7092
Adjoints à la Direction de course	X. CALOIN	Licence n°18045
	C. ROJ	Licence n°142485
	L. VARANGLE	Licence n°36384
	R. VOISIN	Licence n°211834
	S. BOUCHER.....	Licence n°223177
	J. ROJ	Licence n°311377

Classements

Secrétariat

<i>Commissaires Techniques</i>	J. SALENNE.	Licence n°18219
Commissaire Technique responsable	C. BOGEMANS	Licence n°44924
Commissaires Techniques adjoints	W. BLOT.....	Licence n°236179
	JL. AUBLE	Licence n°4592
	S. CHAMPROBERT	Licence n°18483
	J.M. DESSE	Licence n°5538
	V. GRUERE	Licence n°371644
	F. BALLENGHIEN	Licence n°5641
	X. LEFEBVRE.....	Licence n°179744

Commissaire Technique stagiaire

<i>Epreuves-spéciales</i>	JD. JOSSE	Licence n°34725
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	S. DEUIL	Licence n°113016
	A. VIANDIER.....	Licence n°13368
	E. COURTY	Licence n°230808
	C. LEBRUN	Licence n°34860
	A. AVENEL.....	Licence n°205351
	L. PESCE	Licence n°214016
	J. LACHEVRE	Licence n°194351
	F. CRESPIN	Licence n°137108
	B. LE ROY	Licence n°9337
	M. DEMINGUET	Licence n°314702
	P. VIGNE	Licence n°21195
	I. VIGNE	Licence n°205385

Commissaire sportif en ES

Chronométreurs		
----------------	--	--

Fonctions diverses

Responsable des Parcs	C. QUESNEL	Licence n°133279
DC Voiture Tricolore	D. FOURNEAUX.....	Licence n°7071
Officiel Voiture Damier	C. BOUCHARD.....	Licence n°35065

Chargés des relations avec les concurrents	M. GUENET.....	Licence n°196276
Médecin chef	D. VIGER	Licence n°47238
Chargé des relations avec la presse	H. GALLOIS	Licence n°332301
Chargé du matériel LIGUE	C. FOSSEY	
	J. JARDIN.....	Licence n°166047

1.2P. ELIGIBILITE

Le 41^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 2
- Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2026
- Challenge de l'ASA Val de Bresle 2026
- Challenge EBA pour les membres 2026 de l'EBA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des inscrits sera consultable sur le tableau d'affichage dématérialisé.

Il n'y aura pas d'heure de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 41^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « *Programme/Horaires* », à l'adresse :

RallyGT - Rallye de Neufchâtel - 19 rue Hamelin - 27700 Les Andelys

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 25, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter au maximum, 155 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGOND, suivant le plan disponible sur le site <https://asavaldebresle.org/rallye-de-neufchatel-en-bray/>

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 41^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray représente un parcours de 94,470 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 « *Collines et Plateau d'Aulage* » d'une longueur de 6,590 km

ES 2/4/6 « *Le Sorengs* » d'une longueur de 6,740 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 "Horaire/Timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « *Programme/Horaires* ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

1/ Généralités

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.

Les prix en chèque ne sont pas cumulables. Le concurrent sera alors doté du prix allant à son avantage.

Les prix en chèque seront adressés par voie postale sous cinq jours après l'épreuve.

2/ Classement général Scratch

Des prix en chèque seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Montant	350 €	300 €	250 €	200 €	150 €

3/ Classement général scratch par classe

Les classes prises en compte seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2025 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.

Les classes suivantes seront regroupées :

R2J : R2J + FR2

Les 36 classes récompensées sont : A8W, Rally2/R5, Rally2 kit, RGT/FRGT, Rally3, GT+, GT10, A7S, A7K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, e-Rally5, Rally5, R2, F213, A7, N3, A6, FR6, GT9, R2J, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

Les primes seront calculées en pourcentage, en fonction du nombre de partants. A partir de 100 partants, le pourcentage se figera à 100%.

Par exemple :

105 partants : 100% de la prime sera distribuée

90 partants : 90% de la prime sera distribuée

Et ainsi de suite...

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
De 1 à 3 équipages partants	145 €				
De 1 à 5 équipages partants	215 €	100 €	45 €		
De 1 à 10 équipages partants	245 €	120 €	60 €	40 €	
Plus de 10 équipages partants	330 €	180 €	145 €	90 €	60 €

4/ Classement pilote féminine

Place	1 ^{ère}	2 ^{ème}
Pilotes féminines	150 €	50 €

5/ Challenge N1

Prime de 100€ offerte par section au plus rapide des N1

- Prime section 1 = temps cumulé des ES1 et ES2 = 100€
- Prime section 2 = temps cumulé des ES3 et ES4 = 100€
- Prime section 3 = temps cumulé des ES5 et ES6 = 100€

Soit 300€ distribué sur la totalité du rallye

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

EPREUVE HISTORIQUE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Voir le règlement particulier moderne

Parution du règlement et Ouverture des engagements : **Vendredi 13 Février 2026**
Clôture des engagements : **Lundi 23 Mars 2026 à 23h59**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Val de Bresle organise le 5^{ème} Rallye Régional VHC « Jean-Luc Thérier » en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 10/01/2026 sous le numéro 7 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 55 en date du 10/01/2026.

Organisateur technique

Voir le règlement particulier moderne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président	F. MAWDSLEY.....	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	C. CHRISTEL	Licence n°9367
Directeur de Course VH	J. AUBERT.....	Licence n°245502
Commissaire Technique responsable VH	C. ROJ	Licence n°142485
Médecin chef	F. BALLENGHIEN	Licence n°5641
Chargés des relations avec les concurrents	Dc H. GALLOIS	Licence n°332301
	M. GUENET.....	Licence n°196276
	D. VIGER	Licence n°47238

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye Régional VHC « Jean-Luc Thérier » compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2026
- Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2026
- Challenge de l'ASA Val de Bresle 2026
- Challenge EBA pour les membres 2026 de l'EBA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des inscrits sera consultable sur le tableau d'affichage dématérialisé.

Il n'y aura pas d'heure de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye Régional VHC « Jean-Luc Thérier » doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « Programme/Horaires », à l'adresse :

RallyGT - Rallye de Neufchâtel - 19 rue Hamelin - 27700 Les Andelys

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 25 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 130, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 155 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGOND, suivant le plan disponible sur le site <https://asavaldebresle.org/rallye-de-neufchatel-en-bray/>

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye Régional VHC de Neufchâtel-en-Bray représente un parcours de 94,470 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 « *Collines et Plateau d'Aulage* » d'une longueur de 6,590 km

ES 2/4/6 « *Le Sorengs* » d'une longueur de 6,740 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 "Horaire/Timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA. Les 3 premiers équipages des classements VHC, VCHJ et Classic recevront une coupe.

ANNEXE n°1 : ITINERAIRE-HORAIRE

L'itinéraire-horaire est basé sur le premier concurrent VH.

ETAPE 1 – DIMANCHE 05 AVRIL 2026					
SECTION 1					
CH 0	PODIUM / ENTREE PARC D'ASSISTANCE				07h30
CH 0A	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h25	07h55
CH 1	AVANT ES 1	5,600		00h20	08h15
	ES 1	0,640	6,590	00h03	08h18
CH 2	AVANT ES 2	5,480		00h25	08h43
	ES 2	0,080	6,740	00h03	08h46
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	5,700		00h25	09h11
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT / ENTREE PARC D'ASSISTANCE			01h50	11h01
CH 2C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	11h41
CH 3	AVANT ES 3	5,600		00h20	12h01
	ES 3	0,640	6,590	00h03	12h04
CH 4	AVANT ES 4	5,480		00h25	12h29
	ES 4	0,080	6,740	00h03	12h32
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	5,700		00h25	12h57
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT / ENTREE PARC D'ASSISTANCE			01h25	14h22
CH 4C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	15h02
CH 5	AVANT ES 5	5,600		00h20	15h22
	ES 5	0,640	6,590	00h03	15h25
CH 6	AVANT ES 6	5,480		00h25	15h50
	ES 6	0,080	6,740	00h03	15h53
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	5,700		00h25	16h18

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A

ANNEXE n°2 – LIENS et QR CODE

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
Tableau d'affichage	Tableau d'affichage
	
https://mega.nz/folder/3hBxmZIR#hLFZ05G93Ype KQhossrwEQ	https://mega.nz/folder/3hBxmZIR#hLFZ05G93Ype KQhossrwEQ
Direct	Direct
	
https://rallygt.net/rrnf2026/	https://rallygt.net/rrnfvh2026/